



Révision de pension alimentaire

Par **laurentq45**, le **02/10/2009** à **11:02**

Bonjour,

J'ai fait une demande de révision de pension alimentaire au près des tribunaux de résidence de mes ex-femmes. Ainsi qu'une demande de partage des frais de déplacement concernant mon droit de garde, qui totalement à ma charge actuellement.

Une des mères me dit que risque de perdre plus (payer plus cher qu'aujourd'hui), que je ne pourrais gagner. Sachant que le total de ces pensions correspond à plus de 20% de mon salaire, je voulais savoir si je risquais ce genre de chose.

De plus, une amie m'a parlé de la possibilité de se faire représenter gratuitement. Je voulais savoir dans quelles conditions ? Et où je pouvais me renseigner ?

Merci de vos réponses

Cordialement

Laurent